

Coronavirus (Covid-19), communiqué du Conseil communal de Valbirse

Vendredi 13 mars 2020, le Conseil fédéral a pris des décisions relatives à l'expansion de l'épidémie du Coronavirus, dont les principales sont les suivantes :

- Les manifestations publiques ou privées accueillant simultanément plus de 100 personnes ou plus sont interdites. Cela s'applique de la même manière aux établissements de divertissement et de loisirs, notamment les musées, les centres sportifs et de fitness, les piscines et les centres de bien-être.
- Les restaurants et les bars ainsi que les discothèques et les boîtes de nuit ne peuvent pas accueillir simultanément plus de 50 personnes, personnel inclus.
- Les activités présentielles dans les écoles, les hautes écoles et les autres établissements de formations sont interdites.

Le but du Conseil fédéral est de protéger les personnes les plus faibles et sa stratégie est de tout mettre en œuvre pour y arriver.

Le même jour, le Conseil-exécutif a décidé que tous les établissements scolaires seront fermés au moins jusqu'au 4 avril 2020.

Lors de sa séance extraordinaire du dimanche 15 mars 2020 à 18.00, le Conseil communal de Valbirse a décidé certaines mesures qui complètent ou précisent les décisions prises par la Confédération ou le canton :

Crèches

La crèche « Au p'tit château » sera fermée dès mardi 17 mars 2020 et cela jusqu'à nouvel avis. Une cellule d'accueil sera néanmoins ouverte pour les cas d'extrême nécessité (familles qui se retrouvent démunies et sans solution de garde pour leurs enfants). Nous demandons aux parents de renoncer à faire garder leurs enfants par les grands-parents ou autres personnes à risque.

Ecole à journée continue

L'Ecole à journée continue sera fermée au moins jusqu'au 4 avril 2020. Cette décision a été prise par le Syndicat scolaire du Bas de la Vallée responsable de sa gestion.

Piscine

La Piscine de l'Orval sera fermée dès mardi 17 mars 2020 et cela jusqu'à nouvel avis. En ce sens, le Conseil communal va plus loin que la mesure fixée par le Conseil fédéral, c'est-à-dire d'interdire d'accueillir simultanément plus de 100 personnes.

Bureau communal

L'administration communale travaillera en observant les règles d'hygiène fixées par la Confédération. Pour limiter au maximum les contacts physiques, le bureau communal restera fermé dès mardi 17 mars 2020 et cela jusqu'à nouvel avis. Les citoyennes et citoyens pourront prendre

contact par téléphone ou par courriel électronique. En cas de nécessité, un entretien pourra ensuite être fixé.

Services techniques

Les services techniques continueront de travailler sans changement. Néanmoins, nous demandons à la population de ne pas entrer en contact avec les employés si cela n'est pas nécessaire.

Séance du Conseil général

Le Conseil communal va proposer au bureau du Conseil général de maintenir la séance du 23 mars 2020, mais à huis clos, donc sans présence possible du public.

Service de livraison

Le Conseil communal réfléchit à la mise sur pied d'un service de livraison à domicile, c'est-à-dire de livrer les provisions aux personnes à risque. Il est également ouvert à d'autres mesures qui pourraient aider les plus démunis. Des informations complémentaires seront données en temps utile.

Le Conseil communal suit attentivement l'évolution de ce virus. Il rappelle que toute personne doit observer les règles édictées par l'OFSP (Office fédéral de la santé publique) afin de freiner la propagation de cette maladie. Pensez aux autres en prenant soin de vous.

Conseil communal
Bévilard, le 15 mars 2020